

1. Objectif

Cette marche à suivre régit l'organisation des courts séjours organisés en urgence par du personnel ambulancier, en dehors des heures d'ouverture du BRIO et de la présence des infirmières de liaison sur les sites hospitaliers (HRC).

2. Horaires d'organisation du court séjour urgent par le personnel ambulancier :

En semaine 17h00 – 20h00

Week-ends et fériés 08h00 – 20h00

3. Critères d'inclusion et d'exclusion du court séjour urgent

Critères d'inclusion Gériatrie et Psychiatrie de l'Age Avancée (PAA)	Critères d'exclusion Gériatrie et Psychiatrie de l'Age Avancée (PAA)
• Volonté du patient • Validation par le service de soins à domicile (CMS) • Patient domicilié sur le territoire du RSHL (excepté St-Saphorin, Rivaz et Chexbres) • Plateau technique de l'hôpital inapproprié • Incapacité momentanée et imprévue du proche aidant • Diminution momentanée de l'autonomie liée à : - Fracture / intervention chirurgicale récente, sans besoin de réadaptation immédiate (main, pied) - Nécessité d'une décharge d'un membre inférieur	• Affections médicales aiguës et non stabilisées • Perte d'autonomie importante et nouvelle nécessitant un bilan médical • Traitement IV en continu > 2x/jour • Etat confusionnel aigu avec agitation • Affections psychiatriques non stabilisées et/ou risque suicidaire ou d'hétéro-agressivité • Refus de soins
Critères spécifiques PAA	
• Démences, troubles cognitifs, désorientation spatio-temporelle, altération de la mémoire, risques de fugues • Dépendances (médicaments, alcool, etc.) avec troubles du comportement	

1. Tâches à réaliser par le personnel ambulancier pour l'orientation en court séjour urgent (cf. complément détaillé au verso)

• Evaluer la pertinence de l'orientation court séjour en respectant les critères d'inclusion/exclusion • Informer le patient des modalités financières du court séjour (cf. verso) • S'assurer de la disponibilité d'un lit court séjour auprès d'un EMS (cf. verso) • Valider l'orientation en court séjour urgent par le médecin traitant, de garde ou SMUR, dans le but de s'assurer du NON besoin d'une consultation médicale ou d'une hospitalisation. • Demander un Document Médical de Transmission au médecin, idéalement à transmettre avec le patient. Peut être fait au plus tard dans la journée par le médecin. • Contacter l'EMS. Présenter la situation et obtenir la validation et l'heure d'entrée selon les disponibilités de l'EMS. • S'assurer que le patient ait son traitement médicamenteux avec lui • Organiser le transport jusqu'à l'EMS (via proches, transport EMS, taxi)
--

2. Coordonnées EMS court séjour et BRIO

	Mission	Téléphone	Email
EMS Le Maillon (Blonay)	Gériatrie	079 701 99 26	admissions.maillon@eben-hezer.ch
EMS Les Gentianes (Château d'Oex)	Gériatrie	026 923 44 44	admissions-ems@pspe.ch
Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO)	-	021 960 19 19	brio@rshl.ch

Indications à l'orientation en CS urgent en EMS

Questions pour aider à l'orientation vers le court-séjour

- Définir l'acuité du problème de santé : le problème est apparu progressivement/brusquement ?
- Quel est l'impact sur l'autonomie : évaluer l'autonomie antérieure versus l'autonomie actuelle de la personne.
- Quels sont les éléments empêchant le maintien à domicile/retour à domicile ?
- Quel est l'impact sur l'entourage ?
- La personne remplit-elle les critères d'orientation en court séjour (cf. marche à suivre au recto) ?

Modalités financières cantonales du court séjour

- ✓ **Pour qui ?** Toute personne domiciliée sur le canton de Vaud.
- ✓ **Durée ?** 30 jours par année civile dans un EMS reconnu d'intérêt public. Possibilité de prolongation sur accord de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).
- ✓ **Tarif du CS ?** CHF 60.- par jour. Remboursement de CHF 30.- si le patient est au bénéfice des prestations complémentaires (PC) ou d'un droit au remboursement des frais médicaux (RFM).
- ✓ **Plus d'informations :** <https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/vivre-a-domicile/court-sejour/>

☞ Dès sa réouverture, le BRIO fait le relais pour confirmer le financement auprès de l'EMS.

Lexique :

BRIO	Bureau Régional d'Information et d'Orientation
EMS	Etablissement Médico-Social
CS	Court Séjour
OSAD	Organisation de Soins à Domicile privée
DMT	Document Médical de Transmission
PAA	Psychiatrie de l'Âge Avancé
PC	Prestations complémentaires